

Conditions générales et modalités d'inscription

⊗ À qui adresser l'inscription ?

1 - La CRCC organise directement la formation sélectionnée : Vous saisissez votre inscription en ligne sur le portail ou en cas de difficulté, vous contactez dans ce cas la Compagnie Régionale de Versailles au 01 39 67 51 14 (Françoise BOGUAIS). Une fois le bulletin d'inscription saisi, vous envoyez le chèque (un chèque par formation), libellé à l'ordre de CNCC SERVICES Département Formation, accompagné de l'email de confirmation d'inscription à CRCC VERSAILLES - 23, boulevard du Roi - 78000 VERSAILLES. **À réception de ces 2 éléments, votre inscription sera validée.**

⊗ Prise en charge par un organisme collecteur

Toutes nos formations en présentiel peuvent être prises en charge par un fonds d'assurance formation. Deux cas sont cependant à distinguer :

- Participants bénéficiant d'une prise en charge directe par un organisme collecteur (type AGEFOS, OPCAREG...) : joindre au bulletin d'inscription l'avis de prise en charge de l'organisme agréé. À défaut, le règlement du prix du séminaire est obligatoire.
- Travailleurs indépendants (bénéficiant d'une prise en charge par le FIFPL) : le règlement du prix de la formation est obligatoire au moment de l'inscription. Le FIFPL vous remboursera à l'issue du séminaire, sur présentation de votre facture.

⊗ Comment vous inscrire ?

Vous pouvez également imprimer le bulletin d'inscription, mis en ligne sur le portail de la profession : www.cncc.fr et l'envoyer complété et signé par un membre habilité du cabinet ou de la Société, à la CRCC Versailles - 23, boulevard du Roi - 78000 VERSAILLES.

Votre chèque doit être établi, à l'ordre de :

- CNCC SERVICES Département Formation.
N° de déclaration d'existence : 11751111675

L'inscription est effective à réception du règlement.

⊗ Conditions d'inscriptions

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.
- **Aucune inscription téléphonique ne peut être prise en compte.**
- A défaut de réception de l'avis de prise en charge directe par le fonds d'assurance formation, le règlement doit être acquitté au moment de l'inscription.
- Le participant reçoit, au plus tard 8 jours avant le début de la session, un mail de convocation précisant le lieu, la date et les horaires du séminaire.
- La CRCC se réserve le droit d'annuler les séminaires, notamment à cause du nombre d'inscrits insuffisant. Dans ce cas, la Société ou le Cabinet est informé et remboursé de la totalité de son règlement.

- Facture et Attestation de présence sont adressées par la CNCC, à l'issue du séminaire dès lors que le règlement a été effectué et que le participant a émargé le jour du séminaire. La facture vaut convention de formation professionnelle.
- Le coût de participation incluant les frais de restauration est à acquitter sur place.

⊗ Désistement - Absence

- Les demandes d'annulation ne donnent lieu à remboursement que si elles parviennent **au plus tard huit jours** avant la date de début des séminaires et **par écrit. Passé ce délai, aucun remboursement ne peut intervenir.** En outre, dans ce cas, la facture adressée ne constitue pas une dépense déductible de la taxe de Formation Professionnelle.
- En cas d'empêchement d'un participant, la Société ou le Cabinet peuvent lui substituer une autre personne ayant le même profil ; celui-ci devra se présenter à l'ouverture du séminaire avec une lettre de l'employeur.
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, le montant des frais de formation y compris le coût de participation demeure exigible.

⊗ Supports pédagogiques

Les documents et notes remis le sont à titre personnel. **Ils ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de CNCC⁽¹⁾ Formation.**

⊗ Le coût d'inscription et le coût de participation

Le coût d'inscription comprend la formation et la documentation. Le coût de participation de 30 € que nous vous demandons d'acquitter sur place couvre une partie du coût d'organisation du séminaire (déjeuner et pauses), le solde étant pris en charge par la Compagnie de Versailles.

CNCC⁽¹⁾ Formation apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des séminaires proposés dans ce catalogue :

- Les journées de formation en présentiel sont de **8 heures**.
- La constitution des groupes, volontairement limitée, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les séminaires se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur... etc.).
- Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoir-faire.
- **Les supports pédagogiques** sont établis avec le plus grand soin et permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés durant la formation.
- **Des moyens d'évaluation et de suivi adaptés** : des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue du séminaire. Ils font l'objet d'une lecture attentive qui nous permet d'améliorer la qualité des formations dispensées.

⁽¹⁾ CNCC SERVICES Département FORMATION.